

Mandat du conseil de la recherche de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

Secteur responsable de l'instance	Vice-décanat aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation
--	---

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de direction	2017-05-29	Sans objet

AMENDEMENTS ET ABROGATION	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Amendement – Comité de direction	2017-10-02	Sans objet
Amendement – Conseil de faculté	2022-03-30	2022.03.2636

DATE PRÉVUE DE RÉVISION	
--------------------------------	--

<p>HISTORIQUE</p> <p>Le présent mandat remplace le document antérieur intitulé <i>Pouvoirs et composition du conseil de la recherche de la Faculté de médecine et des sciences de la santé</i>.</p>
--

* Indique une rubrique obligatoire.

1. MISE EN CONTEXTE*

Le conseil de la recherche a pour but d'assurer le développement de la recherche à la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS » ou « Faculté ») en harmonie et en complémentarité avec celui de ses centres affiliés.

2. MANDAT*

Le conseil de la recherche a pour mandat général :

- d'élaborer et proposer les grandes priorités de recherche facultaires;
- de coordonner les actions en recherche à celles des différents instituts et centres de recherche affiliés;
- de définir et proposer les priorités de recrutement;
- d'encourager l'utilisation judicieuse des ressources (ex. : finances, équipements et espaces).

3. POUVOIRS*

Le conseil de la recherche est une instance consultative pour les personnes vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation et doyenne de la FMSS.

4. COMPOSITION*

4.1 Membres d'office

- Personne vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation
- Personne doyenne adjointe
- Personne directrice de la valorisation et des partenariats
- Personne directrice du Centre de recherche du CHUS (CRCHUS) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- Personne directrice du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- Personne directrice de l'Institut de Pharmacologie de Sherbrooke (IPS)
- Personne directrice de l'Institut de recherche sur le cancer de l'Université de Sherbrooke (IRCUS)
- Personne directrice de la recherche du Centre de recherche de l'Hôpital Charles-LeMoine
- Personne directrice de la recherche du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Personne présidente de l'assemblée des chercheurs

4.2 Membres désignés

- Deux (2) personnes directrices de départements nommées par l'assemblée de direction de la recherche (ADR) :
 - une (1) représentant la direction des départements des sciences biomédicales;
 - une (1) représentant la recherche en sciences de la santé;
- Une (1) personne représentante (« leader ») de chacun des thèmes porteurs officiels de la FMSS.

5. RÉUNIONS*

5.1 Présidence*

La personne vice-doyenne aux études supérieures, à la recherche et à l'innovation préside les rencontres.

5.2 Fréquence des rencontres

Cette instance se rencontre au moins six (6) fois par année.

5.3 Quorum et vote

En cas de vote, un quorum constitué de la moitié des membres du conseil de la recherche plus un s'applique. En cas d'égalité des voix, le vote de la personne présidente est prépondérant.